

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A310, A300-600 et A300-600ST BELUGA

Indication de vibrations moteurs (ATA 72)

1. APPLICABILITE :

- Avions AIRBUS A310, A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série équipés de moteurs GENERAL ELECTRIC CF6-80C2 équipés de PMC (Power Management Control) et FADEC.
- Avions AIRBUS A300-600ST BELUGA tous numéros de série certifiés.

2. RAISONS :

Les conditions opérationnelles "ENGINE INDICATING" item 7 et 8 de la liste minimale d'équipements de référence (MMEL) du Constructeur ont été révisées et modifient la disponibilité opérationnelle de l'avion en cas de panne des systèmes d'indication de vibrations N1/N2 moteurs.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) ajoute les avions A300-600ST BELUGA dans la liste d'applicabilité.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, sauf si déjà effectué, s'assurer que la liste minimale d'équipement (MEL) de l'avion inclut les conditions opérationnelles "ENGINE INDICATING" [Section 01-77 item 7 et 8 pour les avions A310 et A300-600, section 01-77 item 6 et 7 pour les avions A300-600ST] incorporées à partir des révisions MMEL ci-dessous :

Avions A310 : Révision 13 de la MMEL approuvée par la DGAC le 14 mars 2002

Avions A300-600 : Révision 11 de la MMEL approuvée par la DGAC le 14 mars 2002

Avions A300-600ST BELUGA : Révision 4 de la MMEL approuvée par la DGAC le 18 novembre 2002

Les équipages sont tenus de se conformer à ces conditions.

REF. : MMEL A310 Révision 13 Avril 2002
MMEL A300-600 Révision 11 Avril 2002
MMEL A300-600ST Révision 4 Décembre 2002
(Toute révision ultérieure approuvée est acceptable).

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2003-019(B) du 22/01/2003.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition Originale : 01 FEVRIER 2003
Révision 1 : 15 MARS 2003